

**ANNEXE 1 AU RÈGLEMENT NUMÉRO 3 SUR LES DROITS AFFÉRENTS  
AUX SERVICES D'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL**

**Services supplémentaires et pénalités 2023-2024**

	<b>2022-2023</b>	<b>2023-2024</b>
1. Cours optionnels en éducation physique :		
• cyclotourisme	25 \$	25 \$
• vélo de montagne	160 \$	160 \$
• canotage en eau vive	125 \$	125 \$
• golf semi-intensif	125 \$	125 \$
• hockey	100 \$	100 \$
• patins à roues alignées	75 \$	75 \$
• planche à neige	100 \$	100 \$
• plongée sous-marine	90 \$	90 \$
• randonnée en raquettes	50 \$	50 \$
• randonnée pédestre	50 \$	50 \$
• randonnée en montagne à l'international (3 cours sur 2 sessions)	Entre 670 \$ et 830 \$	Entre 670 \$ et 830 \$
• tennis semi-intensif	25 \$	25 \$
• ultimate Frisbee	100 \$	100 \$
• autonomie et ski de fond	100 \$	100 \$
	(avec équipement)	(avec équipement)
• exploration plein air	125 \$	125 \$
2. Droits d'inscription au programme <i>Sport-études</i>	54 \$ / session	55 \$ / session
3. Droits d'inscription au programme <i>Alliance Sport-Études</i>	50 \$ / session	50 \$ / session
<b>Droits pour les étudiantes et étudiants à la formation continue</b>		
4. Reconnaissance des acquis et des compétences (autre que celle faisant suite à un échec)	50 \$ / compétence	50 \$ / compétence
5. Réadmissions après inactivité en Reconnaissance des acquis et des compétences	139 \$	139 \$
6. Droits d'utilisation des plateformes virtuelles pour les cours à la formation continue	15 \$ / session	15 \$ / session
7. Droits de scolarité par période de cours et d'évaluation, à la formation continue (cours hors programme) maximum	6 \$ / heure	6 \$ / heure
8. Droits de scolarité pour une attestation d'études collégiales (AEC) non subventionnée à la formation continue maximum	30 000 \$ / AEC	30 900 \$ / AEC
9. Reprise des tests d'admission ou d'entrevue de validation	25 \$	25 \$
10. Test de compétences numériques TOSA	50 \$	50 \$
11. Frais de dépôt de plan(s) de cours pour établissement des équivalences et substitutions	5 \$ / plan de cours	5 \$ / plan de cours
<b>Droits pour les étudiantes et étudiants à la formation régulière</b>		
12. Droits de scolarité par période de cours et d'évaluation à l'enseignement régulier (cours hors programme)	6 \$ / heure	6 \$ / heure
13. Auditions pour adhérer au programme <i>Danse-interprétation</i>	50 \$ payables à l'École de danse de Québec	50 \$ payables à l'École de danse de Québec
14. Fonds de mobilité durable	12 \$ / session	12 \$ / session
15. Programme étudiant d'assurances collectives (Association étudiante)	130 \$ / année	130 \$ / année
<b>Droits pour tous les étudiantes et étudiants (formations régulière et continue)</b>		
16. Test KIN-AP pour adhérer au programme <i>Soins préhospitaliers d'urgence</i>	60 \$ payables à la firme responsable	60 \$ payables à la firme responsable
17. Vérification de l'absence d'empêchement pour les stages en milieu de garde (DEC ou AEC)	<b>16 \$</b>	<b>16 \$</b>
<b>Autres</b>		
1. Document de référence numérique (au DEC)	8 \$	8 \$
2. Horaire réclamé après la période prévue	25 \$	25 \$
3. Choix de cours remis après la période prévue	25 \$	25 \$
4. Remplacement de la carte étudiante (carte plastifiée)	10 \$	10 \$

NOTE : D'autres droits pourraient être exigés. Une mise à jour annuelle sera soumise.  
Les points 5 et 11 ne sont pas de nouveaux frais, mais avaient été omis lors d'une présentation passée visant l'année 2022-2023.  
Adopté au comité exécutif du 6 février 2023